

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Le public est informé, qu'à l'initiative de Monsieur le Maire, une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est en cours.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois :

- en Mairie de Charly-Oradour du 09 mai 2023 au 7 juin 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les lundis et mercredis de 14h à 18 h et les mardis et jeudis de 14h à 17h,
- sur le site internet de la Commune : <http://www.charly-oradour.fr>
- à l'adresse mail suivante : mairie.charly-oradour@wanadoo.fr pour consigner numériquement les éventuelles remarques sur les ajustements du PLU proposés,

conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28/11/2022.

Cet avis sera consultable en Mairie jusqu'à la fin de la procédure.